



ATELIER EN VERGE T EN COULEURS

FICHE D'INSCRIPTION

Nom et Prénom de l'élève :

S'il s'agit d'un mineur : Nom et Prénom du responsable légal :

Adresse :

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse mail (très important) :

COURS DE PEINTURE		COURS DE BANDES DESSINÉES
ADULTE	ENFANT (+ de 6ans)	ADULTE & ENFANT (+ de 10ans)
Cotisation annuelle : 15€ + Cours : 280€ 3 possibilités de règlement : <input type="checkbox"/> En 1 fois, soit : $[(280-10\%)+15€] = 267€$ <input type="checkbox"/> En 3 fois, soit : 1x 108€ (93+15) et 2 x 93€ <input type="checkbox"/> Au mois, soit : 1 x 43€ (28+15) et 9 x 28€ COCHEZ LA FORMULE RETENUE	Cotisation annuelle : 15€ + Cours : 160€ 3 possibilités de règlement : <input type="checkbox"/> En 1 fois, soit : $[(160-10\%)+15€] = 159€$ <input type="checkbox"/> En 3 fois, soit : 1x 68€ (53+15) et 2 x 53€ <input type="checkbox"/> Au mois, soit : 1 x 31€ (16+15) et 9 x 16€ COCHEZ LA FORMULE RETENUE	Cotisation annuelle : 15€ + Cours : 200€ 3 possibilités de règlement : <input type="checkbox"/> En 1 fois, soit : $[(200-10\%)+15€] = 195€$ <input type="checkbox"/> En 3 fois, soit : 1x 65€ (50+15) et 2 x 75€ <input type="checkbox"/> Au mois, soit : 1 x 35€ (20+15) et 9 x 20€ COCHEZ LA FORMULE RETENUE

N.B.: le professeur étant payé toute l'année, il est bien évident que toute année commencée est due en totalité.

POUR LES ENFANTS : LISTE DE FOURNITURES MATÉRIEL DESSIN / PEINTURE	
	<ul style="list-style-type: none"> • 1 pochette de papier à dessin 180gr format A4 • 1 boîte de 12 pastels secs • 1 gomme blanche • 1 boîte de fusains • 1 gomme mie de pain • 3 crayons à papier : 1 HB - 1 3B—1 6B • 1 bloc papier à dessin 90gr

TOURNEZ S.V.P. →

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ATELIER

* JOURS & HORAIRES DES COURS :

PEINTURE		B.D.
ADULTES	ENFANTS (+ 6ans)	ADULTES & ENFANTS (+ de 10ans)
<ul style="list-style-type: none">le mardi de 18h30 à 20h30Le samedi de 10h00 à 12h00 Vacances de l'atelier : VACANCES DE NOËL	<ul style="list-style-type: none">le mardi de 17h00 à 18h15 Vacances de l'atelier : VACANCES SCOLAIRES	<ul style="list-style-type: none">le samedi de 14h30 à 16h00 Vacances de l'atelier : VACANCES DE NOËL

- En dehors de ces cours, l'Association peut proposer d'autres activités demandant une participation financière.
- Le professeur est un professionnel rémunéré et engagé pour l'année. Ce qui implique pour les élèves que toute année entamée est due en sa totalité (quelle que soit la formule de paiement choisie). Le bureau se réserve toute appréciation pour les cas particuliers.
- **Les absences prévues doivent être signalées impérativement**
- La documentation est mise à la disposition de chacun et éventuellement du petit matériel complémentaire, à utiliser sur place.
- Les élèves nettoieront leur matériel et leur place (table, éventuellement sol) avant leur départ.
- Les élèves respecteront les horaires d'arrivée et de départ ci-dessus.
- Tout adhérent à l'Association (adulte ou enfant) est le bienvenu pour pratiquer son activité artistique dans la bonne humeur mais aussi avec tout le sérieux dû à un cours.
- Les locaux sont gracieusement prêtés par la municipalité. Les adhérents se doivent de participer au nettoyage et à l'entretien des locaux.

En ce qui concerne plus particulièrement les enfants, il est demandé :

- **Aux parents d'attendre dans le couloir la sortie des enfants** qui sera assurée par le Professeur.
- **Aux élèves, d'apporter à chaque cours le matériel demandé en début d'année.** Celui-ci est **remporté à la fin de chaque cours.**
- Aux élèves, de ne pas manquer de respect ni à leur professeur, ni à tout autre adulte présent.
- Aux élèves, ne pas s'agiter inutilement. Dessin et peinture sont abordés sous un angle ludique mais nécessitent cependant du sérieux et de la concentration. La salle n'est pas une cour de récréation.
- De respecter les horaires d'arrivée (17h00) et de départ (18h15).
- En cas d'indiscipline ou de non respect du règlement intérieur, les parents de l'élève en seraient tenus informés, et nous serions amenés à prendre des décisions appropriées s'il n'y avait pas d'amélioration dans le comportement de l'enfant.

PHOTOS - AUTORISATION DE PUBLICATION

Je soussigné, déclare autoriser(*) ne pas autoriser (*)

par la présente, l'association Atelier en Vergt et En Couleurs à diffuser les photographies sur lesquelles :

je figure moi-même (*) figure mon fils mineur (*) figure ma fille mineure (*)

photos prises au local de l'association pendant un cours ou lors d'une manifestation liée aux activités de cette organisation en vue de les reproduire sur un dépliant qui sera distribué sur le canton de Vergt et, dans un deuxième temps, de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le futur site internet ou Facebook de cette association.

Valable pour une durée indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'au support explicitement mentionné.

(*) cocher les cases appropriées.



Je déclare, avoir pris connaissance du fonctionnement et du règlement intérieur de l'association en Vergt et En Couleurs, ainsi que de l'autorisation de publication, et en accepter les modalités.

Fait en double exemplaires, (dont un remis à l'élève) à , le

Signature :